

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20200218-D2020-05-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-05 en date du 18/02/2020 approuvant le compte administratif 2019 du budget « lotissement des Genêts » :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 18 Février 2020, à 18H30, suivant convocation en date du 12 Février 2020, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Andrée HARGE, Michel DUCHEZ, Michel JACQUET, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Marc DUBREUIL, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Christelle LATOUR été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
14	12	0	11	11	11	0

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « lotissement des Genêts », après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	122 504,00	122 504,00	122 504,00	135 000,00	245 008,00	257 504,00
TOTAUX	122 504,00	122 504,00	122 504,00	135 000,00	245 008,00	257 504,00
Résultats de clôture		0,00		12 496,00	0,00	12 496,00
Restes à réaliser				40 000,00	0,00	40 000,00
TOTAUX CUMULES		0,00	0,00	52 496,00	0,00	52 496,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		52 496,00		52 496,00

2°) **APPROUVE**, hors présence du maire, à l'unanimité le compte administratif du budget « lotissement des Genêts

A La Geneytouse, le 20 février 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 20 février 2020.